

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Délibération n° D-2018-152

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/04/2018

**Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Contrat d'exploitation des
installations et fourniture du carburant d'aviation JET A1 et
AVGAS 100LL - Avenant n°1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Contrat
d'exploitation des installations et fourniture du
carburant d'aviation JET A1 et AVGAS 100LL -
Avenant n°1**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'aérodrome de Niort-Marais poitevin est équipé d'une station de distribution de carburants appartenant à la Société TOTAL France qui permet l'avitaillement des aéronefs en AVGAS 100 LL et JET A1. La station de carburants est un équipement indispensable pour le fonctionnement de l'aérodrome principalement pour les résidents basés, tels les aéroclubs, mais également les usagers extérieurs.

L'actuelle convention arrive à échéance le 30 avril 2018. Dans l'attente de la mise en place d'une procédure de sélection préalable du futur exploitant de ces installations, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est proposé de prolonger la convention précitée pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 juillet 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat d'exploitation des installations et fourniture du carburant d'aviation AVGAS 100 LL et JET A1 avec la Société TOTAL Raffinage Marketing ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toute pièce afférente.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN

**CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET FOURNITURE DU
CARBURANT AVIATION JET A1 ET AVGAS 100LL
EN DATE DU 6 JUIN 2013
AVENANT N°1**

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 23 avril 2018,

ci-après dénommée l'Exploitant, d'une part,

ET

TOTAL RAFFINAGE MARKETING

Société Anonyme au capital de 318 822 302 €uros

Dont le siège social est situé 24, Cours Michelet - 92 800 PUTEAUX

Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 542 034 921

Représentée par Monsieur

, Directeur des Ventes Internationales
Aviation, dûment habilité à l'effet du présent contrat et domicilié en cette qualité audit siège

ci-après dénommée TRM d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : DUREE

Les dispositions de l'article 2 - DUREE sont modifiées comme suit :

Le présent Contrat est prorogé pour une durée de 3 mois prenant fin le 31 juillet 2018.

Toutes les autres dispositions de l'article 2 de la convention initiale restent inchangées.

Article 2 : MODALITES

Les présentes modifications et dispositions prendront effet au 1er mai 2018. Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à NIORT, en deux exemplaires originaux, le

Pour le Maire de Niort
et par délégation
L'Adjoint délégué

Pour TOTAL RAFFINAGE MARKETING

Michel PAILLEY